

- FICHE 4 -

Le décompte DEFINITIF de pension CNRACL

Le décompte définitif de pension présente le résultat du calcul de pension de retraite (montant et date d'effet du paiement, date de radiation des cadres), ainsi que les éléments de droit pris en compte par la CNRACL lors du calcul (nombre de trimestres, indice brut retenu, données familiales). Il précise également le numéro de pension attribué à l'agent.

Lorsque la demande de retraite a été traitée par la CNRACL, **un décompte définitif de pension est mis à disposition de l'agent**, dans son espace personnel, depuis [Ma retraite publique](#).

L'agent peut le télécharger et l'imprimer à tout moment depuis son espace personnel Ma retraite publique, dans le menu « Mes documents ».

A la différence de l'ancienne version ou lorsque la liquidation est attribuée de manière automatique, **l'employeur n'a plus la possibilité de récupérer le décompte définitif de pension CNRACL.**